



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 11 JUIN 2026 À 18H30 – Salle du Conseil municipal

Le Conseil Municipal de DAUPHIN dûment convoqué s'est réuni le Jeudi 11 juin 2026 à 18h30 dans la salle du conseil de la Mairie sous la présidence de M. Jean Marc FERRY, Maire.

Etaient également présents : Mme Josiane AVARELLO, Mr. Patrick CAUCHOIS, Mme Claire FABREGUETTES, M. Christophe FEDRIGHI, Mme Christine FALZON, Mr. Pierre BOUFFIER, Mme Camille CUPILLARD, Mme Michèle BERTIN, M. Alain RODI.

Absents excusés : Mme Catherine LATIL (qui a annoncé arriver en cours de séance), Mme Bénédicte FIL, M. Loïc STAQUET, M. Stéphane MOLLET, et Mme Jeannine DECLOEDT-CINI

Absents Représentés : Mme Jeannine DECLOEDT-CINI pouvoir à Mme Michèle BERTIN, M. Loïc STAQUET pouvoir à Mme Camille CUPILLARD, M. Stéphane MOLLET pouvoir à M. Pierre BOUFFIER.

L'ordre du jour était le suivant :

Information au Conseil des décisions prises par le Maire par délégation.

Administration générale :

- 1. Désignation du secrétaire de séance
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026.

Fonctionnement institutionnel :

- 3. Règlement intérieur du conseil municipal
- 4. Création des commissions extra-municipales de participation citoyenne
- 5. Décision modificative du budget annexe Eau & Assainissement
- 6. Demande de subvention au Département - Travaux d'investigations complémentaires sur le puits du Largue dans le cadre de la procédure de mise en conformité.

7. Questions diverses

M. FERRY constate à 18h32 que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Il informe que les pouvoirs suivants ont été donnés : Mme Jeannine DECLOEDT-CINI à M. Alain RODI, M. Loïc STAQUET à Mme Camille CUPILLARD, M. Stéphane MOLLET à M. Pierre BOUFFIER. Par ailleurs Mme Catherine LATIL arrivera en cours de séance.

- 1. Désignation du secrétaire de séance

M. FERRY demande si Mme FABREGUETTES veut bien être secrétaire de séance. Mme FABREGUETTES est d'accord.
ABSTENTIONS 0 voix POUR 13 voix CONTRE 0 voix
Le conseil se prononce favorablement à l'unanimité.

Information au Conseil des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil.

M. FERRY donne lecture des décisions qu'il a prises depuis le 15 mars 2026, telles qu'énoncées dans le document envoyé aux élus.

Mme BERTIN indique qu'elle a demandé à avoir communication des décisions de délégations pour consultation. Mme FRATTI les ayant préparées, M. FERRY les lui remet.

Mme BERTIN dit que les travaux sur la façade de murs du Cercle ne concernent pas que la Mairie qui ne détient que la partie centrale, mais aussi les propriétaires privés des niveaux inférieur et supérieur. Elle a connaissance qu'une partie du crépi s'est détaché de la façade mais elle souhaite savoir quelle participation financière aux travaux a été demandée par la Mairie aux autres propriétaires.

M. FERRY dit aucune, vu l'urgence.

Mme BERTIN dit qu'elle avait sollicité les autres propriétaires pour refaire cette façade mais qu'ils avaient décliné à l'époque. Elle ne conteste pas, vu le danger, ce qui a été fait mais déplore que leur participation financière n'ait pas été sollicitée. Ils n'avaient à l'époque pas voulu monter de dossiers de demande de subvention.

Mme AVARELLO dit que la famille MOLLET a pris en charge l'intégralité de la réparation de la toiture.

Mme BERTIN dit que c'est parce qu'il n'y a pas de copropriété. Elle n'est pas au courant que le toit a été refait et ne se rappelle pas si une autorisation de travaux a été sollicitée.

M. CAUCHOIS dit qu'il faut créer une copropriété.

M. FERRY dit que l'absence de copropriété nous a posé problème.

M. CAUCHOIS demande à Mme BERTIN si l'ancienne municipalité avait mené une réflexion sur cet immeuble en ce sens.

Mme BERTIN dit que non, parce que c'était compliqué : en haut il y a la famille MOLLET, au milieu la Mairie, et en bas, une partie du rez de chaussée appartenant à Mme MAURO et une cave qui est la propriété de Mme MOURRUT. Il devait y avoir échange de cette cave avec une cave de la Mairie et au dernier moment ça ne s'est pas fait, c'était il y a 25 ans. Et aujourd'hui il y a un trou dans le plancher du Cercle au-dessus de cette cave.

M. FERRY demande à Mme BERTIN si à son avis ce serait bien de reprendre l'idée de cet échange.

Mme BERTIN répond que oui, car l'effondrement du sol du Cercle s'est fait au-dessus de cette cave.

Mme FALZON demande pourquoi il n'y a jamais eu de copropriété.

Mme BERTIN dit que ça n'a jamais été proposé, c'est resté en l'état comme ça.

Mme FALZON demande si on peut faire une copropriété entre des propriétaires privés et une municipalité.

M. FEDRIGHI répond que oui, c'est possible et c'est même une obligation vu qu'il s'agit d'un unique bâtiment. S'il y a eu des frais dans les parties communes, les tantièmes étant calculés d'après la superficie auraient été majoritairement imputables à la commune.

Mme BERTIN indique que le local du Cercle est dangereux : au-delà de l'entrée on ne peut pas avancer car ça s'est effondré. Il y avait des meubles de l'église stockés là.

M. BOUFFIER confirme qu'ils y sont encore.

- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026

M. FERRY demande s'il y a des observations sur ce PV. Aucune observation n'étant formulée, il met le procès-verbal au vote.
ABSTENTIONS 0 voix POUR 13 voix CONTRE 0 voix

Le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

- 3. Règlement intérieur du conseil municipal

M. FERRY indique que ce règlement a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil municipal et vise à garantir la transparence, la bonne tenue des séances et l'exercice effectif des droits des groupes. Il demande s'il y a des observations sur ce règlement intérieur.

Mme BERTIN demande si, comme mode de communication, on peut ajouter le support papier à la transmission électronique par messagerie, notamment pour les documents volumineux.

Mme CUPILLARD propose qu'on le fasse uniquement sur demande d'un élu, pas de façon systématique.

Mme BERTIN dit qu'elle est d'accord sur ce point.

M. RODI demande à propos des questions orales de l'article 11 s'il s'agit de questions en plus de l'ordre du jour.

M. FERRY répond par l'affirmative. Pour les questions relatives à l'ordre du jour, il est répondu en séance, pour les questions orales hors ordre du jour il est demandé de les envoyer en mairie au moins 24 heures avant le conseil et le maire décide s'il y répond ou s'il renvoie à un prochain conseil;

A 18H51 Mme LATIL rejoint la séance du Conseil.

M. RODI demande à propos du remboursement des frais de garde de l'article 17 si une simple attestation sur l'honneur suffit pour que l'Etat rembourse.

Mme FABREGUETTES répond que c'est prévu ainsi par la loi, et que la Municipalité paiera puis que le Maire fera une attestation de paiement qui sera adressée à l'Etat pour remboursement.

Mme BERTIN pense que le décret n'est pas sorti et que cette disposition n'est pas encore applicable.

Mme FABREGUETTES ajoute que le remboursement est plafonné au maximum au montant du SMIC horaire et qu'il ne s'applique que dans les cas listés et pour les réunions citées dans la loi.

M. FERRY conclut et dit qu'il sera ajouté dans le règlement intérieur la possibilité pour un conseiller de demander la transmission des dossiers au format papier et met cette délibération ainsi modifiée au vote.

ABSTENTIONS 0 voix POUR 14 voix CONTRE 0 voix

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.

- 4. Création des commissions extra-municipales de participation citoyenne

M. FERRY donne la parole à **M. CAUCHOIS** pour présenter cette délibération.

M. CAUCHOIS dit que l'idée qui a prévalu, c'est d'intégrer, sous la direction d'un président, des citoyens qui souhaitent s'investir sur une thématique (il ya en a 13 listées) pour travailler avec la Mairie. Il est prévu de lancer un appel à candidature dans les prochains jours et jusqu'en aout, à l'issue de quoi ces commissions seront formées. Les candidatures seront traitées par ordre d'arrivée. Chaque commission comptera au maximum 15 membres. L'objectif est de développer le participatif pour que les idées et propositions des citoyens puissent être prises en compte.

M. FERRY dit qu'il a déjà reçu une candidature.

M. CAUCHOIS dit qu'elle n'est pas recevable puisque la délibération est présentée aujourd'hui et l'appel à candidatures n'a pas encore été lancé.

Mme AVARELLO indique qu'en plus, cette candidature mentionne deux thématiques partiellement inexacts.

Mme BERTIN trouve qu'une réunion par an, ce n'est pas assez. Il faut espérer qu'il y en aura plus.

M. CAUCHOIS dit que c'est une réunion au moins par an. Pour les sujets à réaliser à long terme, il est possible qu'il n'y ait pas plus d'une réunion une certaine année, mais en général il y en aura davantage. Le nombre de réunions sera fonction du nombre de questions à traiter.

Mme BERTIN dit qu'il y a eu par le passé des commissions avec les délégués de quartier, puis ils n'avaient plus rien à dire et ça s'est éteint comme ça.

Mme CUPILLARD dit qu'on pourra si c'est nécessaire arrêter certaines commissions et en créer d'autres sur d'autres sujets

Mme FALZON demande s'il faut être majeur pour participer, il lui est répondu que oui. Elle trouve ça dommage pour la commission Enfance -Jeunesse.

Mme CUPILLARD dit que les jeunes seront représentés au Conseil municipal des jeunes qu'il est prévu de créer.

Mme FALZON demande s'il y aura toujours un 2ème élu en plus de l'adjoint.

M. CAUCHOIS dit qu'il y aura l'adjoint, l'élu responsable de la thématique dans l'organigramme, et un autre élu désigné par le Maire seulement si l'adjoint le demande.

M. RODI demande si un élu peut se présenter en tant que citoyen.

M. CAUCHOIS répond négativement, le poids des élus dans ces commissions ne doit pas peser trop lourd vis à vis du nombre des habitants.

M. FERRY met cette délibération au vote.

ABSTENTIONS 0 voix POUR 14 voix CONTRE 0 voix

La création des commissions extra-municipales de participation citoyenne, dans les formes précisées par le projet de délibération, est approuvée à l'unanimité.

-5. Décision modificative du budget annexe Eau & Assainissement

M. FERRY indique qu'il convient de changer l'affectation comptable d'une somme de - 3 450.79€ de la section d'exploitation

Mme BERTIN demande pourquoi.

M. FERRY indique qu'il s'agit de la rectification d'une mauvaise affectation comptable.

M. FERRY met cette délibération au vote.

ABSTENTIONS 0 voix POUR 14 voix CONTRE 0 voix

La décision modificative 2026-1 du budget annexe Eau & Assainissement est adoptée à l'unanimité.

mf
CF

-6. Demande de subvention au Département - Travaux d'investigations complémentaires sur le puits du Largue dans le cadre de la procédure de mise en conformité.

M. FERRY explique qu'on entre dans la 2^{ème} phase du projet et qu'il faut procéder à une modification de l'implantation prévue de certains piezomètres.

M. BOUFFIER indique qu'il y a plusieurs obstacles à l'implantation de certains piezomètres là où c'était prévu : passage d'une ligne électrique, canal d'arrosage, bêche de reprise de la Laye, réseau d'alimentation du village. Il a donc fallu trouver avec l'hydrogéologue de nouvelles implantations.

M. FERRY précise que les entreprises en charge du projet sont inchangées.

Mme BERTIN rappelle qu'on a obtenu 70% de subventions sur ce projet.

M. FERRY met cette délibération au vote .

ABSTENTIONS 0 voix POUR 14 voix CONTRE 0 voix

La décision de travaux d'investigation complémentaires deuxième tranche sur le puits du Largue est adoptée à l'unanimité.

7. Questions diverses :

Ecole

Mme BERTIN demande si **M. MAIGNAN** a été reçu par la Mairie concernant le projet de rénovation énergétique de l'école car il y avait un projet pour ce printemps.

Mme CUPILLARD dit qu'elle a fini par arriver à organiser avec **Loïc STAQUET** correspondant du Parc Naturel du Luberon une réunion en visioconférence avec les deux cabinets en charge de l'étude et **M. MAIGNAN**. Il leur manquait le questionnaire Utilisateurs.

M. FERRY demande à **Mme FRATTI** si elle a des nouvelles. **Mme FRATTI** dit que ce problème est réglé. Le questionnaire est parti vers la société.

Mme CUPILLARD vérifiera qu'ils l'ont bien reçu. elle indique qu'il a été préconisé de pratiquer une ventilation nocturne des locaux, il est aussi question d'installer des ombrières en fibre de coco, qui pourront être récupérées et réinstallées ailleurs si le projet évolue. Il y a également eu une proposition de formation à la re-perméabilisation des sols dans les écoles.

Mme BERTIN rappelle qu'à l'origine la cour de l'école était couverte d'herbe, et que c'est suite à une réclamation des parents d'élèves qui se plaignaient de la boue qu'elle a été goudronnée. Elle dit que l'école est construite sur le rocher et que ce sera difficile de planter à cet endroit.

Mme CUPILLARD dit qu'il y a des solutions intermédiaires entre l'herbe et le goudron (par exemple des copeaux de bois).

M. FERRY dit que le projet suit son cours.

Food trucks

Mme BERTIN demande si les food trucks qui s'installent le mercredi soir paient une redevance d'électricité. Avant, la mairie demandait une redevance de 40€ par mois. Il semblerait que ce soit devenu gratuit pour tous, a-t-on évalué la dépense ?

M. FERRY dit que l'on a fait un relevé du compteur électrique hier soir avant et après la fête pour le savoir.

Mme AVARELLO dit que cette gratuité aide l'association Dauphin en fête qui n'a pas pu bénéficier de subvention cette année à lancer son projet.

M. CAUCHOIS dit que cette décision a été prise pour favoriser l'attractivité.

M. FERRY dit que la première soirée d'hier a rassemblé 300 à 350 personnes, c'était un tel succès que le service des repas s'est poursuivi jusqu'à 22h et l'animation musicale était aussi de grande qualité. Il tient à remercier Dauphin en fête pour cette initiative.

Informations diverses

M. FERRY indique que dimanche 14 juin, une course de vélos va se dérouler à Dauphin, sans frais pour la commune. Les arrêtés de circulation ont été pris et les affiches annonçant cette course sont apposées depuis aujourd'hui par les organisateurs.

Il indique aussi que la mairie a financé une sortie pour les enfants de l'école au Bois des Lutins à Pertuis.

Mme BERTIN dit qu'il s'agit du report d'une prestation qui avait été annulée et reportée.

Questions du public

M. FERRY demande à la personne présente si elle a des questions.

Mme BOUCHET veut signaler qu'un voisin purge sa piscine dans la rue et y déverse régulièrement des quantités d'eau et de boue. L'hiver c'est une vraie patinoire et le reste du temps il y a un flot qui inonde la rue avec de la boue qui couvre la chaussée. Est ce autorisé? Il faut recevoir cette personne.

M. FEDRIGHI dit qu'il est interdit de déverser l'eau des piscines dans le réseau des eaux usées, il faut vérifier si c'est permis dans le réseau pluvial.

M. CAUCHOIS confirme qu'il faut s'assurer du côté juridique de cette question et les recevoir.

M. FERRY approuve.

Mme BOUCHET demande si les barrières de sécurité posées autour de la Croix du 8 mai vont rester ?

M. FERRY dit qu'il s'agit d'une installation de sécurité provisoire pour empêcher de chuter du mur qui surplombe la rue. Une balustrade fixe va être installée.

Mme BOUCHET demande si on peut surélever le muret là où les voitures stationnent.

M. BOUFFIER pense que c'est possible.

Mme BERTIN signale des stationnements de véhicules (camion et auto) gênants au bout du chemin de Bertrand car ils empêchent la visibilité pour en sortir.

Mme LATIL confirme la présence d'un camion crampon mal stationné.

M. FEDRIGHI indique qu'un véhicule qui reste sans bouger plus de 7 jours peut être évacué par la fourrière.

Mme BERTIN relève beaucoup d'indiscipline pour le stationnement dans le village en général, par exemple sous le panneau d'interdiction de stationner devant le bar restaurant.

M. CAUCHOIS demande si l'ancienne municipalité avait testé le mode répressif dans ce cas.

Mme BERTIN dit que non et qu'il faut un arrêté du maire pour que la gendarmerie intervienne.

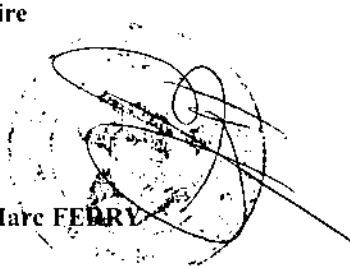
Aucune autre question n'étant posée, **M. FERRY** lève la séance à 19H35.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

Vu par Nous, Maire de la Commune de DAUPIIN pour être affiché le 16 juin 2026 conformément aux prescriptions de l'article L.121.17 du Code des Communes.

Le Maire

Jean Marc FERRY



La Secrétaire

Claire FABREGUETTES

